

— RÉGION GUADELOUPE – AIDE AU NUMÉRIQUE

Chèque TIC : financez votre projet numérique jusqu'à 80 %

La Région Guadeloupe finance, avec le FEDER, une partie des prestations numériques des entreprises et associations guadeloupéennes : site internet, sécurité, matériel, accompagnement. Aide plafonnée à 10 000 €, un chèque par an. Voici le dispositif complet, ce que CRYPTONYTE réalise pour vous, et ce que vous devez faire vous-même.

Campagne 2026 : dépôt des dossiers jusqu'au 31 octobre 2026

— LE DISPOSITIF

Le Chèque TIC en clair

Résumé fidèle de la page officielle de la Région. En cas de doute, c'est elle qui fait foi : liens dans les sources.

Qui peut en bénéficier ?

- Être une entreprise ou une association implantée en Guadeloupe
- Être enregistrée auprès de son organisme de rattachement
- Exercer une activité économique régulière

Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Pour quels objectifs ?

- Améliorer la relation client : image de la structure, nouveaux clients ou adhérents
- Améliorer la compétitivité : visibilité, nouveaux marchés
- Augmenter l'activité : chiffre d'affaires, nouvelles activités
- Sécuriser : procédures, cybersécurité

Pour quelles prestations ?

- Présence web : développement ou refonte d'un site vitrine ou d'une boutique avec paiement sécurisé
- Transition numérique : acquisition de matériel, acquisition de logiciels
- Création de contenu et accompagnement : animation du site, création de contenu
- Cybersécurité : audit, accompagnement RSSI et/ou DPO

Les règles qui comptent

- Aide jusqu'à **80 %** du projet, plafonnée à **10 000 €**
- **1 chèque par entreprise et par an**
- **3 devis concurrents** pour chaque prestation
- Validité de **4 mois** : les prestations doivent être réalisées et facturées dans ce délai
- Demande en ligne uniquement ; le demandeur atteste que le projet **n'est pas achevé**
- Un abonnement n'est pris en compte que sur **12 mois au plus**

Taux : les documents officiels ne concordent pas. La liste des dépenses éligibles prévoit 40 % pour le matériel, les logiciels, l'animation du site et l'externalisation DPO ou RSSI, et 80 % pour le reste ; la plaquette annonce 80 % pour toute la sécurité, RSSI et DPO compris. Seule la Région fixe le taux appliqué à votre dossier : nous n'affichons donc aucun montant d'aide.

Les 14 lignes éligibles, et ce que CRYPTONYTE fait pour chacune

Chaque ligne reprend l'intitulé de la liste officielle des dépenses éligibles. Nous indiquons franchement ce que nous ne proposons pas : une prestation promise puis non livrée dans les 4 mois vous ferait perdre l'aide correspondante. Prix HT, TVA non applicable (article 293 B du CGI).

N°	LIGNE OFFICIELLE	TAUX · PLAFOND	CRYPTONYTE
1	Site web (vitrine ou marchand)	80 %	Site Vitrine 290 € au comptant, maintenance en sus Site Sur-mesure 590 € au comptant, maintenance en sus Site boutique (vente ou réservation en ligne) 890 € au comptant, maintenance en sus
2	Systèmes additionnels : paiement sécurisé, hébergement externalisé, sauvegarde externalisée	80 %	Maintenance et hébergement du site, 12 mois 468 € 12 × 39 €, payés d'avance Maintenance Standard du site, 12 mois 948 € 12 × 79 €, payés d'avance Sauvegarde externalisée supervisée, 12 mois 228 € 12 × 19 €, payés d'avance
3	Applications et logiciels métiers : développement spécifique si aucune option existante	80 %	Application ou logiciel métier sur mesure sur devis 450 € HT par jour
4	Ordinateur fixe ou portable, tablette numérique, serveur	40 %	Non proposé par CRYPTONYTE
5	Imprimante / scanner	40 %	Non proposé par CRYPTONYTE
6	Tout autre outil numérique en lien direct avec l'activité de l'entreprise	40 %	Réseau sécurisé & WiFi Pro — voir nos formules Contrôle d'accès — voir nos formules Éligibilité à confirmer par la Région (« en lien direct avec l'activité »). Vidéosurveillance — voir nos formules Éligibilité à confirmer par la Région (« en lien direct avec l'activité »).

N°	LIGNE OFFICIELLE	TAUX · PLAFOND	CRYPTONYTE
7	Logiciels existants (métier, générique ou spécifique)	40 %	Non proposé par CRYPTONYTE
8	Audit en vue de la transition digitale de l'entreprise	80 % plafond 500 €	Audit de transition numérique 450 € 1 j
9	Accompagnement dans le cadre de la prise en main du système créé	80 % plafond 500 €	Formation à la prise en main 225 € 0,5 j
10	Animation du site web (community management pour le site)	40 % plafond 500 €	Non proposé par CRYPTONYTE
11	Autres créations de contenu (visites virtuelles, prises de vue aériennes...)	40 % plafond 500 €	Non proposé par CRYPTONYTE
12	Audit cybersécurité réalisé par un professionnel certifié La liste officielle parle d'un « professionnel certifié » sans définir la certification attendue. CRYPTONYTE ne détient pas de certification d'audit (PASSI, ExpertCyber) : demandez à la Région si cette mention s'applique à votre dossier.	80 %	Audit de cybersécurité 675 € 1,5 j
13	DPO : externalisation de la fonction chez un professionnel	40 % (80 % selon la plaquette) plafond 1 500 €	DPO externe, audit initial + 12 mois 1318 € audit 490 € + 12 × 69 €, payés d'avance
14	RSSI : externalisation de la fonction chez un professionnel	40 % (80 % selon la plaquette) plafond 1 500 €	Accompagnement RSSI externalisé, 12 mois 900 € 12 × 75 €, payés d'avance Mise en sécurité des comptes et authentification multifacteur 675 € 1,5 j

Le diagnostic gratuit (1 h d'échange, constats oraux) n'est pas une prestation éligible : seuls les audits facturés avec rapport écrit le sont.

— TROIS PARCOURS

Un seul chèque par an : autant l'utiliser en entier

L'aide est plafonnée à 10 000 € et vous n'avez droit qu'à un chèque par an. Ces parcours regroupent des prestations éligibles qui se complètent. Chaque total est la somme exacte des lignes : aucune remise cachée, aucune ligne gonflée. Chaque ligne figure séparément sur nos devis, comme l'exige le dossier.

Être visible

Une activité qui doit être trouvée et contactée.

Audit de transition numérique	450 €
-------------------------------	-------

Site Vitrine	290 €
--------------	-------

Maintenance et hébergement du site, 12 mois	468 €
---	-------

Formation à la prise en main	225 €
------------------------------	-------

Total HT	1433 €
----------	--------

Vendre en ligne, en sécurité

Une boutique ou des réservations payées en ligne.

Audit de transition numérique	450 €
-------------------------------	-------

Site boutique (vente ou réservation en ligne)	890 €
---	-------

Maintenance et hébergement du site, 12 mois	468 €
---	-------

Audit de cybersécurité	675 €
------------------------	-------

Mise en sécurité des comptes et authentification multifacteur	675 €
---	-------

Formation à la prise en main	225 €
------------------------------	-------

Total HT	3383 €
----------	--------

Transformation complète

Vendre en ligne, protéger les données et piloter la sécurité sur un an.

Audit de transition numérique	450 €
-------------------------------	-------

Site boutique (vente ou réservation en ligne)	890 €
---	-------

Maintenance et hébergement du site, 12 mois	468 €
---	-------

Audit de cybersécurité	675 €
------------------------	-------

Mise en sécurité des comptes et authentification multifacteur	675 €
---	-------

Formation à la prise en main	225 €
------------------------------	-------

Sauvegarde externalisée supervisée, 12 mois	228 €
---	-------

DPO externe, audit initial + 12 mois	1318 €
--------------------------------------	--------

Accompagnement RSSI externalisé, 12 mois	900 €
--	-------

Total HT	5 829 €
----------	---------

Le montant de l'aide n'est pas affiché : il dépend du taux retenu par la Région pour chaque ligne (jusqu'à 80 %). Le parcours peut être ajusté à la carte.

— VOTRE DOSSIER

Ce que nous faisons, ce que vous faites

Pour toute commande d'au moins 2 000 € HT, nous vous aidons gratuitement à monter le dossier. Le dépôt et les engagements restent les vôtres : c'est votre entreprise qui demande l'aide.

Fourni par CRYPTONYTE

- Nos devis au format attendu : une ligne par prestation, intitulés repris de la liste officielle
- Un modèle de lettre de demande pour les entreprises (la Région ne publie que le modèle des associations)
- La trame de la note de présentation de 3 pages, à compléter
- La check-list des pièces à réunir

À votre charge

- Les deux autres devis concurrents : nous ne les fournissons jamais
- Le dépôt sur le portail des aides régionales, avec votre propre compte (FranceConnect ou création de compte)
- Les attestations et pièces administratives

Les trois devis sont une mise en concurrence exigée par un financement public : demandez-les vous-même à des prestataires de votre choix. Nous ne promettons pas l'obtention de l'aide, que seule la Région accorde.

Les pièces à fournir (liste officielle)

- Une lettre de demande d'aide adressée au Président du conseil régional de la Guadeloupe
- Une note de présentation du projet, du besoin d'accompagnement et de l'impact attendu (3 pages maximum)
- Une attestation de régularité de la situation fiscale et sociale
- Les devis des prestations : trois devis concurrentiels pour chaque prestation
- Le justificatif de capacité d'autofinancement du représentant (par exemple les 2 derniers relevés bancaires)
- Les statuts de l'entreprise ou de l'association
- Un extrait K-bis de moins de 3 mois, ou l'extrait d'inscription au répertoire de rattachement, ou la déclaration de l'association en préfecture
- Une copie de la pièce d'identité du représentant
- Une attestation sur l'honneur listant les aides publiques reçues ces 3 dernières années et celles sollicitées
- Pour les associations : le contrat d'engagement républicain

- Toute pièce nécessaire à l’instruction du dossier

SOURCES

Sources officielles et contacts

Tout ce qui figure sur cette page vient de ces documents, relus et testés à la date indiquée. La Région peut les modifier à tout moment : sa page officielle fait foi.

DOCUMENT	ÉMETTEUR	CONTENU	VÉRIFIÉ LE
Chèque TIC — page officielle — https://aides.regionguadeloupe.fr/cheque-tic	Région Guadeloupe	Bénéficiaires, conditions, période de dépôt, pièces à fournir, contacts	9 octobre 2026
Liste des dépenses éligibles (PDF) — http://aides.regionguadeloupe.fr/IMG/pdf/liste_de_s_prestations_eligibles_a_l_aide_cheque_tic.pdf	Région Guadeloupe — PO FEDER-FSE 2021-2027	Les 14 lignes de dépenses, taux, plafonds, base de paiement	9 octobre 2026
Plaquette Chèque TIC (PDF) — https://aides.regionguadeloupe.fr/IMG/pdf/flyer_cheque_tic_a5_modifie__adresse_portail.pdf	Région Guadeloupe	Présentation, taux par type de projet, adresses de dépôt	9 octobre 2026
Modèle de lettre de demande (PDF) — http://aides.regionguadeloupe.fr/IMG/pdf/model_e_lettre_de_demande_de_subvention_association.pdf	Région Guadeloupe	Modèle prévu pour les associations	9 octobre 2026
Contrat d’engagement républicain (PDF) — https://aides.regionguadeloupe.fr/IMG/pdf/contrat_engagement_republicain_association_region_guadeloupe.pdf	Région Guadeloupe	Pièce exigée des seules associations	9 octobre 2026
Portail des aides régionales (dépôt du dossier) — https://mesaides.regionguadeloupe.fr/aides/#/crgua/connecte/F_DDN_CTIC/depot/simple	Région Guadeloupe	Dépôt en ligne, connexion FranceConnect ou compte	9 octobre 2026
Fiche Chèque TIC — https://www.francenum.gouv.fr/aides-financieres/cheque-tic	France Num (État) — données CMA France, à titre indicatif	Reprise de la fiche régionale	9 octobre 2026

Région Guadeloupe — Hôtel de Région

Avenue Paul Lacavé, 97100 Basse-Terre

0590 80 40 40

chequetic@regionguadeloupe.fr

**ASP — guichet unique des demandes
Chèque TIC**

Immeuble Foumi, Voie Verte, ZI de Jarry,
97122 Baie-Mahault

0590 38 76 47

cheques-tic@asp-public.fr

— QUESTIONS**Questions fréquentes****Votre diagnostic gratuit est-il pris en charge par le Chèque TIC ?**

Non. Le diagnostic gratuit est un échange d'une heure, avec des constats à l'oral et sans livrable : il n'y a rien à facturer, donc rien à financer. Le Chèque TIC finance des prestations facturées : l'audit de transition numérique et l'audit de cybersécurité, qui donnent chacun lieu à un rapport écrit.

Pouvez-vous me fournir les deux autres devis ?

Non, jamais. Les trois devis par prestation sont une mise en concurrence exigée par un financement public : ils doivent venir de prestataires que vous choisissiez. Nous vous fournissons notre devis, au format attendu par le dossier.

Qui dépose le dossier ?

Vous, sur le portail des aides régionales, avec votre propre compte (FranceConnect ou création de compte). Vous signez la lettre de demande et les attestations. Pour toute commande d'au moins 2 000 € HT, nous vous fournissons gratuitement un modèle de lettre pour entreprise, la trame de la note de présentation et la check-list des pièces.

Que se passe-t-il après le 31 octobre 2026 ?

La Région indique que la campagne de cette année s'arrête à cette date. La suivante n'est pas encore annoncée. Vous pouvez nous laisser vos coordonnées pour être prévenu à son ouverture, et préparer votre dossier à l'avance.

Quel montant d'aide vais-je recevoir ?

Nous ne l'annonçons pas, parce que nous ne le décidons pas. L'aide peut atteindre 80 % selon les lignes, dans la limite de 10 000 € par an, mais les documents officiels ne donnent pas tous les mêmes taux pour certaines prestations. La Région fixe le montant à l'instruction.

Mes abonnements (maintenance, sauvegarde, DPO) sont-ils financés ?

Seulement sur 12 mois, et à condition d'être facturés pendant les 4 mois de validité du chèque. C'est pourquoi nous les proposons sur 12 mois payés d'avance dans le cadre du Chèque TIC.
